

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

*Direction générale de l'administration  
et de la fonction publique*

### **Arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques paritaires dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 16 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 portant création et organisation générale des comités techniques des ministères économiques et financiers;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants des personnels au comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Le comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique comprend:

##### **a) En qualité de représentants de l'administration**

###### Titulaires

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique, président.

Le chef de service du pilotage des politiques de ressources humaines ou le chef du service des parcours de carrière et des politiques salariale et sociales.

###### Suppléants

La directrice, adjointe du directeur général de l'administration et de la fonction publique.

La cheffe du bureau des ressources humaines, des affaires financières et des moyens généraux.

##### **b) En qualité de représentants du personnel**

*Au titre du syndicat CFDT Centrales finances  
(Confédération française démocratique du travail)*

###### Titulaire

Mme Martine LEPRAT.

###### Suppléant

M. Luc BLANLOEIL.

*Au titre du syndicat FO Centrale  
(Confédération générale du travail Force ouvrière)*

###### Titulaire

M. Athanase DOSSOU-YOVO.

Suppléant

Mme Isabelle BOUTRIN.

*Au titre du syndicat CGT centrale finances  
(Confédération générale du travail)*

Titulaire

M. Bruno PASQUET.

Suppléant

M. Stéphane MAZATAUD.

Article 2

L'arrêté du 30 décembre 2014 portant composition du comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 décembre 2018.

Pour les ministres et par délégation :  
*La secrétaire générale,*  
ISABELLE BRAUN-LEMAIRE